

# ABROGATION DE LA LOI TRAVAIL

**C'EST LA RENTRÉE**  
**SORTONS DES CARTABLES LES CAHIERS REVENDICATIFS!**  
**MOBILISONS-NOUS**  
**LE 15 SEPTEMBRE 2016!**

Renouer avec le progrès social impose de rompre avec les politiques d'austérité, de dumping social, de déréglementation du Travail, de bas salaire, de casse des services publics. Cela suffit, Haussons la voix!

## **Abroger la Loi Travail, c'est nécessaire, c'est possible**

Le gouvernement a beau dire, il a beau faire : à juste titre 71 % des Français rejettent la loi Travail et 55 % jugent que les syndicats ont raison de reprendre le combat à la rentrée.

L'adoption de cette loi est une atteinte inacceptable à la démocratie citoyenne, à la démocratie sociale, à la démocratie parlementaire.

Pour autant rien n'est encore fait, rien n'est encore joué. Le combat pour l'abrogation du Contrat premier embauche (CPE) pourtant également publié au Journal officiel montre que cela est possible...

Partout et y compris dans les entreprises, refusons sa mise en œuvre concrète. Le patronat, lui, n'attend pas pour remettre en cause ici les RTT, là les accords de travail...

### **▶ AVEC LA CGT, REVENDIQUONS NOTAMMENT**

- La taxation des contrats courts pour favoriser l'emploi en CDI;
- La généralisation des emplois « plein temps » pour faire des saisonniers des travailleurs non à part mais à part entière, avec l'égalité de droits;
- L'affirmation des libertés syndicales;
- La création pour les instances représentatives du personnel d'un droit suspensif applicable à un licenciement économique pour vérifier du sérieux de son motif.

## **Réduire le temps de travail pour travailler tous, travailler mieux**

C'est une réalité : on produit plus avec beaucoup moins de salariés. Les gains de productivité colossaux réalisés dans tous les secteurs d'activité, doivent conduire non pas, comme veut le faire la loi travail, à remettre en cause les « 35 heures » mais bien à aller de l'avant en réduisant davantage le temps de travail sans perte de salaire pour travailler tous, travailler mieux, travailler moins.

La réduction légale du temps de travail est aussi un élément important pour l'égalité professionnelle femme/homme et pour l'accès au plein temps.

La question de la réduction du temps de travail n'appartient pas à l'histoire. Elle est une question d'actualité et d'avenir!

### **▶ AVEC LA CGT, REVENDIQUONS NOTAMMENT**

- La mise en place généralisée des 32 heures sans perte de salaire, seul moyen de résorber le chômage de masse qui affecte 5,7 millions de nos concitoyens;
- La retraite à 60 ans avec la possibilité d'un départ anticipé à taux plein pour les salariés dans le cadre du compte pénibilité ;
- Le droit effectif à la déconnexion et l'encadrement du forfait-jour pour les cadres avec l'augmentation des jours de RTT pour ces salariés.

...

